

DEPARTEMENT DU DEVELOPPEMENT
TERRITORIAL ET DE L'ENVIRONNEMENT
LE SECRETARIAT GENERAL

PROJET DE STRATÉGIE 2030 POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE Formulaire de réponse à la consultation

Le présent document est fourni à titre d'information.

Les réponses à la consultation sont à fournir **jusqu'au lundi 18 septembre 2023** au moyen du formulaire en ligne : <https://enquetesv4.ne.ch/SurveyServer/s/pub/DD/questionnaire.htm>

Vous pouvez adresser vos questions par courriel à durabilite@ne.ch.

Les pièces du dossier mis en consultation sont téléchargeables sur le site internet du canton : <https://www.ne.ch/autorites/CE/consultations/Pages/consultations-cantoniales.aspx>

Avant de répondre au formulaire, pouvez-vous nous en dire plus sur vous ?

Je réponds au nom d'une organisation.

Nom de l'organisation : Parti socialiste neuchâtelois

Personne de contact en cas de question :

Nom, prénom: Studer, Margaux

Courriel : secretariat@psn.ch

Téléphone : 032/721.11.80

Je réponds à titre personnel.

Nom, prénom (optionnel) :

Question 1 : Êtes-vous d'accord avec le nouveau dispositif de mise en œuvre et d'amélioration continue de la politique de durabilité du Conseil d'État (chapitre 3 du rapport) ?

oui

X oui, mais Nous saluons la volonté du Conseil d'État de ne pas traiter la SDD dans un document qui « accompagne » le PL, mais qu'elle soit imbriquée dans le PL lui-même pour ne faire qu'un seul et unique document. Son suivi et sa visibilité globale sont ainsi plus simples. Le PSN relève positivement d'intégrer la SDD dans la gestion de l'administration cantonale (3.1). Nous soutenons à ce stade pleinement la création d'un poste supplémentaire de délégué.e DD & climat à 100%, nous semble indispensable afin que la mise en œuvre des mesures DD & climat soit concrète (3.2). Le PSN aura des attentes vis-à-vis du Conseil d'Etat quant aux moyens financiers qui seront mis en œuvre (3.5). Il est attendu que le Grand Conseil puisse se faire une idée claire sur les mesures DD & climat qui sont à engagées, lors de la mise en consultation et des débats sur le budget de l'État (3.2). Plusieurs points (3.3) mériteraient d'être complétés. Notre position détaillée se trouve en fin de questionnaire.

non, car

Question 2 : Partagez-vous les engagements, la vision, les défis et les objectifs de durabilité de la Stratégie pour le développement durable à l'horizon 2030 du Conseil d'État (chapitres 4.1 et 4.3) ?

oui

X oui, mais Le PSN partage avec le Conseil d'État les 4 domaines prioritaires de l'action publique (4.1). Toutefois nous sommes d'avis qu'il manque un domaine tout aussi prioritaire : la formation. Ce domaine doit ouvrir de nouvelles voies en lien avec des activités économiques plus résilientes qu'il faudra (ré)inventer, face au changement climatique et par définition au DD (pénuries d'énergie, de matériaux, à la baisse de la consommation, etc). Par ailleurs, le PSN attend du Conseil d'État qu'il précise sa vision de la croissance qualitative. Nous n'arrivons pas à appréhender clairement la pertinence des cercles indicateurs. Pour exemple, le champ d'action 1 – Consommation et production est un levier important dans la transition économique. Nous ne saisissons pas très bien le choix des déchets comme unique indicateur de suivi. Il manque à notre avis des indicateurs sur l'énergie, le volume de matière traité, indice de croissance qualitative, etc. Ce constat peut être étendu sur tous les champs d'action, auxquels le Conseil d'État a attribué un nombre d'indicateurs de suivi incomplet, parfois inappropriés à nos yeux (plus de détails en fin de formulaire).

non, car

Question 3 : Êtes-vous d'accord avec la manière dont le Conseil d'État entend coopérer avec ses parties prenantes (chapitre 4.4) ?

oui

X oui, mais Le PSN salue la perspective d'impliquer l'ensemble des membres de la société dans sa stratégie. Il s'interroge cependant sur l'efficacité de mesures purement incitatives et non contraignantes, en particulier envers les

communes. À ce titre, il considère également pertinent de tenir compte et de compléter si nécessaire les moyens à disposition desdites communes, en particulier celles dont la capacité d'investissement est faible, voire nulle. Il regrette également qu'aucune vue d'ensemble sur ce qui est d'ores et déjà fait au sein des communes et/ou des régions ne soit pas fournie.

non, car

Question 4 : Êtes-vous d'accord avec les propositions de modification de la loi sur l'action publique en vue d'un développement durable, du 31 octobre 2006 (chapitre 5 du rapport) ?

oui

X oui, mais Le PSN s'interroge sur la compétence de validation de la stratégie et sur la légitimité que cette compétence attribuée au Conseil d'État aurait sur la stratégie en tant que telle. Il encourage une réflexion sur la possibilité d'octroyer cette compétence au Grand Conseil ou, le cas échéant, de donner la compétence au Grand Conseil de demander au Conseil d'État de revoir sa stratégie en cours de route. Il paraît peu adéquat institutionnellement qu'un gouvernement puisse de manière ponctuelle et sans révision possible revoir l'ensemble de la stratégie de durabilité de l'État pour une décennie.

non, car

Question 5: Êtes-vous globalement d'accord avec le projet mis en consultation par le Conseil d'État ?

X oui

oui, mais

non, car

Pour conclure, avez-vous d'autres remarques ou suggestions concernant le projet mis en consultation ?

Le Parti socialiste neuchâtelois tient tout d'abord à saluer le rapport mis en consultation et la stratégie développée par le Conseil d'État. Il tient à exprimer sa satisfaction de constater que le développement durable est perçu comme un paramètre qui affecte non seulement les domaines environnementaux et climatiques, mais également plus largement la cohésion sociale, l'inclusion, la participation des citoyen-nes au vivre-ensemble, la santé, la formation, l'emploi et l'économie.

Compte tenu des ambitions développées dans la stratégie, le PSN tient à saluer la mise au concours d'un poste dédié à 100%. Il souligne également avec satisfaction la création d'une commission consultative représentative. Enfin, si la mise sur pied d'une journée du développement durable permettra sans doute de thématiser ces enjeux et d'y sensibiliser la population, le PSN encourage le Conseil d'État et ses services à tenir compte des démarches similaires déjà existantes, à l'instar de la Semaine de la durabilité, organisée au printemps par le monde académique.

Vous trouverez ci-dessous des considérations plus détaillées.

Champs d'action 2 : Le PSN souligne la pertinence de relever les limites du développement économique en termes de durabilité. Ce développement est toutefois directement lié à la « nouvelle dynamique de développement [...] misant sur la qualité de vie » évoquée dans le rapport. Il s'inquiète toutefois de la difficulté, pour de nombreuses communes, de favoriser le développement économique

hors des pôles cantonaux de développement. Le premier objectif pourrait être modifié ainsi :
« Accompagner la dynamique démographique et économique **de l'ensemble des régions** du canton ».

Considérant la nécessité d'augmenter le recours à la mobilité douce et aux transports publics afin de limiter le nombre de véhicules immatriculés, le PSN estime qu'un objectif allant en ce sens devrait figurer dans ce champ d'action. Cette proposition pourrait se traduire par l'objectif suivant :

« **Augmenter l'usage des transports publics et de la mobilité douce, et diminuer le nombre de voitures immatriculées** ». Des indicateurs peuvent facilement être posés à cet effet.

Champ d'action 5 : Le PSN est sceptique quant au recours à la charge fiscale comme indicateur, alors que le Conseil d'État se soucie dans le même chapitre des ressources financières à disposition des collectivités. Il considère que cet indicateur est dès lors déplacé et demande son retrait.

Champ d'action 6 : Le PSN rejoint le Conseil d'État sur la nécessité de souligner que l'éducation numérique doit permettre une « consommation réfléchie et responsable du numérique » des élèves. Compte tenu de l'impact croissant du numérique en termes d'émission de gaz à effet de serre, il considère que cet objectif d'usage responsable ne concerne pas que les élèves, mais bien l'ensemble de la société.

En outre, le PSN se montre dubitatif sur la manière dont l'encouragement à la venue de manifestations sportives d'envergures participe au développement durable.

Champ d'action 7 : En se penchant sur les différents champs d'action présentés dans le document, le PSN relève que, si la majorité des cercles indicateurs semblent positifs, les cercles indicateurs présentés au chapitre 7 indiquent que tous les domaines ne semblent pas profiter de la même manière d'une situation économique favorable. Ces indicateurs démontrent à notre sens la nécessité de mettre l'accent sur ces domaines dans les années à venir. Nous sommes également dubitatifs sur la pertinence de mentionner le nombre de femmes occupant des postes de cadres, considérant qu'aucune donnée n'existe aujourd'hui sur ce sujet et que l'acquisition à venir de telles données empêcherait dans tous les cas une comparaison. Nous estimerions en revanche plus pertinent d'ajouter un indicateur concernant l'égalité salariale. Nous déplorons d'ailleurs l'absence d'indicateurs non-économiques, notamment sur la qualité de vie, dans le document. Considérant l'absence de données récentes dans les Cercles indicateurs, il nous apparaît qu'un recours aux statistiques cantonales, mises à jour plus régulièrement, ne permettrait pas de mieux illustrer l'évolution des différents paramètres.

Nous estimons en outre que la question du lien intergénérationnel devrait figurer dans les objectifs durables de ce chapitre et proposons de l'y ajouter. En effet, il nous apparaît que les liens intergénérationnels doivent être favorisés dans une société où les seniors deviennent nombreux et les actifs diminuent. Cette proposition pourrait se traduire par l'objectif suivant : « **Encourager les liens intergénérationnels en favorisant les contacts et les échanges entre seniors et actifs** ».

Champ d'action 8 : Comme mentionné précédemment, le PSN apprécie que le domaine de la santé soit également considéré dans la conception du développement durable. Si les objectifs évoqués sont pertinents, nous apprécierons de les voir complétés de la manière suivante :

Objectif n°2 : Assurer à la population une offre en soins **abordable**, suffisante et adaptée aux besoins...

Deux autres objectifs devraient également figurer :

Le premier concerne la santé mentale et en particulier l'attention portée aux jeunes et aux personnes vulnérables. Cette question est aujourd'hui un véritable problème de société qui a été accentué par la pandémie. Cela pourrait se traduire par l'objectif suivant : « **Promouvoir la santé mentale et prévenir les risques, notamment auprès des jeunes et des personnes vulnérables** ». L'impact de la digitalisation sur la santé, tant mentale que physique, pourrait également être mentionné.

Le second concerne la prise en considération du personnel de soin et de ses conditions de travail. Il

est aujourd'hui admis que les conditions de travail de ces métiers considérés comme essentiels sont un enjeu pour éviter une pénurie de personnel. Ce nouvel objectif pourrait prendre la forme suivante :
« Garantir des conditions de travail de qualité et uniformes pour l'ensemble du personnel du système de santé »

.....